

# Je choisis MONTREAL

## Étudiants internationaux

Les démarches d'immigration temporaire et permanente au Québec

#JeChoisisMontréal

### Pour pouvoir TRAVAILLER après les études :

#### Permis de travail postdiplôme



Durée de 8 mois à 3 ans (non renouvelable)



Permis ouvert, non rattaché à un employeur



Demande dans les 90 jours suivant la fin des études



Le permis d'études doit être valide lors de la demande



Émission : Gouvernement du Canada



Tu penses rester à plus long terme au Québec? Commence en parallèle tes démarches d'immigration permanente!

### Pour pouvoir IMMIGRER de manière permanente au Québec :



#### ÉTAPE 1 CERTIFICAT DE SÉLECTION DU QUÉBEC (CSQ)

#### 2 PROGRAMMES POSSIBLES POUR OBTENIR UN CSQ

##### 1) Programme de l'expérience québécoise (PEQ)

- ✓ Obtention en 20 jours ouvrables en moyenne
- ✓ La maîtrise du français oral de stade intermédiaire-avancé est obligatoire

##### 2) Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ)

- ✓ Obtention en 1 an en moyenne



Émission : Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion du Québec



#### ÉTAPE 2 RÉSIDENCE PERMANENTE



Mêmes droits que la citoyenneté canadienne (sauf droit de vote et passeport)



Accordée à tous les membres de la famille



Validité illimitée (si respect de l'obligation de résidence)



Facilite l'accès au crédit et à la propriété



Émission : Gouvernement du Canada

### En bref :

#### Processus temporaire

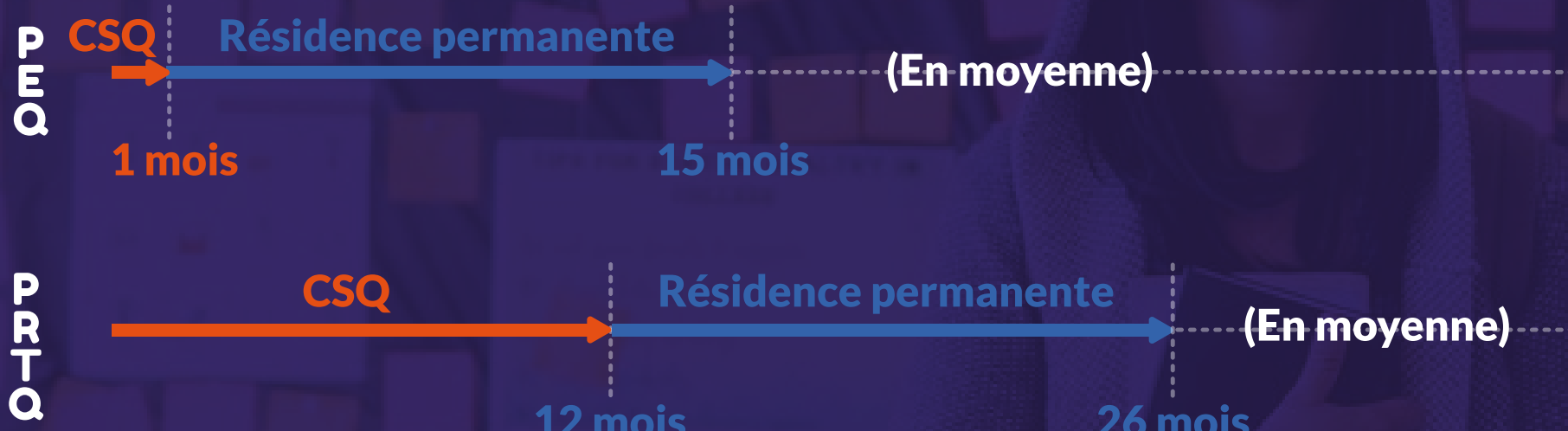
Permis de travail postdiplôme (de 8 à 36 mois)

12 mois

24 mois

36 mois

#### Processus permanent



### Liens utiles :

- >>> [Le certificat de sélection du Québec](#)
- >>> [Le permis de travail postdiplôme](#)
- >>> [La résidence permanente au Canada](#)